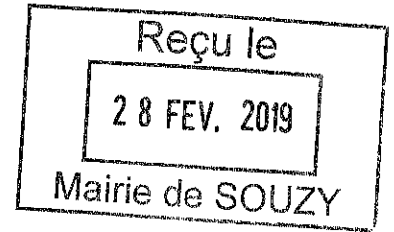




PRÉFET DU RHONE



**Direction Départementale des  
Territoires du Rhône**

*Service Connaissance et  
Aménagement Durable des Territoires*

Secrétariat de la CDPENAF

*Affaire suivie par : Sophie HELIN*

sophie.helin@rhone.gouv.fr

*Tel : 04-78-62-53-94*

Monsieur le Maire

Montée du Bourg  
69610 SOUZY

Lyon, le 22 février 2019

**Objet : Saisine de la CDPENAF pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire,

J'ai reçu le 12 février 2019 votre courrier relatif à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Souzy pour avis de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 21 février 2019 a rendu un **avis favorable** à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF,

Le secrétariat,

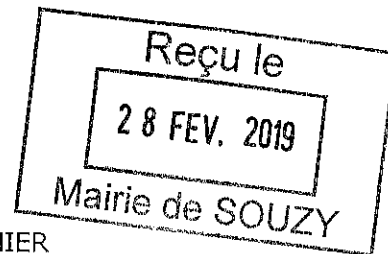
Sophie HELIN



v4

# RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



CHRISTOPHE GUILLOTEAU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Guy SAULNIER  
Maire  
Mairie de Souzy  
Montée du Bourg  
69610 SOUZY

**Modification n°1 du PLU - avis du Département**

Lyon, le **26 FEV. 2019**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Souzy, prescrite par arrêté municipal du 15 décembre 2018, conformément au code de l'urbanisme.

J'émet un avis favorable à cette modification qui vise à adapter le règlement de la zone agricole (A) et de la zone naturelle (N) pour préciser les conditions de construction, conformément à l'article L.151-12 du code de l'urbanisme.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, lorsque le PLU sera approuvé, deux exemplaires de ce dernier dont un exemplaire sous format numérique (shape file de préférence).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocutrice : Anne-Laure GAVOILLE

☎ 04.72.61.72.77 📠

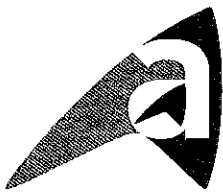
✉ anne-laure.gavoille@rhone.fr

Vos réf. : Votre arrêté du 15/12/2018

Nos Réf. : **SAT/ALG/MPB-19/02-14**

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 29-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
RHÔNE

**Pôle Territoire**  
Foncier

**Réf.**

**Dossier suivi par**  
PASUT-MOYNE Marta  
+33 (0) 4 78 19 61 23  
marta.pasut-moyne@rhone.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture du Rhône**  
La Tour de Salvagny

18 avenue des Monts d'Or  
69890 La Tour de Salvagny  
Tél : +33 (0) 4 78 19 61 10  
Fax : +33 (0) 4 78 19 61 11

**Siège social**  
Chambre d'agriculture du Rhône  
18 avenue des Monts d'Or  
69890 La Tour de Salvagny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 186 910 014 00031  
APE 9411Z  
[www.synagri.com/rhone](http://www.synagri.com/rhone)



MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
MONTEE DU BOURG  
69610 SOUZY

LA TOUR DE SALVAGNY, LE 05 MARS 2019

Objet : modification N°1 du PLU de Souzy

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la modification du PLU que vous avez engagée. Nous vous en remercions.

La modification concerne des évolutions réglementaires des zones agricoles et naturelles pour permettre les extensions et annexes des habitations existantes, conformément aux dispositions de l'article L151-12 du code de l'urbanisme.

Cette modification n'appelle pas de remarque particulière de notre part ;

aussi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Gérard BAZIN**  
Président de la Chambre d'agriculture Rhône